

qui a la prétention de défendre les intérêts des travailleurs, et qui l'a déjà fait autrefois du moins, et qui défend la liberté d'association . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Robinson (Burnaby):** Le gouvernement tarde à présenter une telle mesure alors qu'un employé du bureau d'un député non néo-démocrate a été limogé de façon arbitraire, a été soumis à des mesures disciplinaires ou a été harcelé en raison même de l'absence de mesure de ce genre. Pourtant, madame le Président a dit qu'elle ne pouvait pas intervenir.

**Mme le Président:** A l'ordre. Maintenant, je suis bien obligée de m'opposer à ce que vous posiez une question aussi longue.

**M. Robinson (Burnaby):** Étant donné que dans un cas de ce genre, l'employé n'a absolument aucun recours, quand le gouvernement va-t-il présenter la mesure législative qui s'impose pour accorder le droit à la négociation collective à ces employés ou quand va-t-il à tout le moins mettre en œuvre un mécanisme d'appel ou une procédure de grief pour permettre aux employés des députés qui sont congédiés, harcelés ou pénalisés injustement de se défendre.

**M. Trudeau:** Madame le Président, il est regrettable que le député relance sur le tapis ses accusations de harcèlement. Bien des gens et bien des journalistes lui ont conseillé, tout comme je l'ai fait moi-même, de prouver ses allégations ou de la fermer.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

CHRYSLER CANADA—L'ACCORD GARANTISSANT UN NOUVEAU PRÊT

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce je vais poser au ministre des Finances une question au sujet de l'accord qui garantit un nouveau prêt à Chrysler. Étant donné que ce nouvel accord présente beaucoup moins d'avantages pour le Canada que l'accord du mois de mai dernier, qu'il exige moins de garanties de la part de Chrysler et que, le ministre des Finances ainsi que le cabinet ont dû approuver ce programme, je demande maintenant au ministre de justifier la nouvelle position du gouvernement dans cette affaire, étant donné que, dans le cadre du nouveau programme, la compagnie Chrysler emploiera 3,000 personnes de moins que l'année dernière et réduira de 50 p. 100 le nombre de petites voitures qu'elle fabriquera au Canada. En outre, il y a une différence de 50 millions de dollars dans le montant réel des crédits à verser conformément à cet accord. Je demande donc au ministre d'expliquer pourquoi le gouvernement a accepté de conclure avec Chrysler un accord beaucoup moins avantageux pour le Canada que celui de mai dernier.

## Questions orales

● (1500)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, j'ai participé aux discussions qui ont réuni plusieurs ministres dont le ministre de l'Industrie et du Commerce. Nous l'avons retenue parce qu'elle représentait selon nous une excellente affaire pour le pays, compte tenu de l'aide que le gouvernement fédéral comptait accorder. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est, à mon avis, très bien débrouillé lors des négociations avec Chrysler et a assuré au pays des avantages très importants.

**Une voix:** Répondez à la question.

### LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX PETITES ENTREPRISES

**M. Otto Jelinek (Halton):** Madame le Président, je laisse de côté ce que le ministre a pu dire sur un programme discutable et rétrograde. J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre d'État chargé des petites entreprises.

Comme le sait le ministre, les petites entreprises emploient plus de 50 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne et ce secteur vital de l'économie connaît actuellement un nombre record de faillites dues essentiellement aux taux d'intérêt élevés et au manque de fonds de roulement. J'aimerais donc qu'il nous explique pourquoi, d'un côté, le gouvernement est prêt à accorder une subvention de 200 millions de dollars à une grosse entreprise étrangère et de l'autre, il laisse en plan les petites et moyennes entreprises canadiennes, principaux employeurs de notre main-d'œuvre. J'aimerais savoir quelles mesures le ministre compte prendre quand d'un côté, le gouvernement offre une garantie de 200 millions . . .

**Mme le Président:** A l'ordre je vous prie.

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)):** Madame le Président, l'honorable député devrait vérifier ses chiffres avant de faire des allégations. C'était effectivement une garantie de prêt de l'ordre de 150 millions de dollars qui a été accordée à la compagnie Chrysler.

En ce qui concerne le secteur des petites entreprises au Canada, le député devrait se souvenir que, dès que nous avons repris le pouvoir, nous nous sommes empressés de passer une mesure à la Chambre afin d'augmenter le plafond des prêts de \$75,000 à \$100,000 en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et dès le 17 avril le ministre des Finances annonçait la mise sur pied de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise, et il y a quelques jours le ministre des Finances annonçait l'extension de ce programme jusqu'à la fin de l'année. Le député parle de la hausse du taux des faillites dans le monde de la petite entreprise. Il devrait savoir également que le taux de faillites est inférieur à 1 p. 100 du nombre des petites entreprises au Canada, et il oublie de dire qu'au cours de l'année 1980, 50,000 nouvelles petites entreprises ont vu le jour dans ce pays.